



HAL
open science

L'organisation du hadj en Côte d'Ivoire : entre facteur de cohésion et source de rivalités au sein de la communauté musulmane (1993-2010)

Frédéric Madore, Yssoufou Traoré

► To cite this version:

Frédéric Madore, Yssoufou Traoré. L'organisation du hadj en Côte d'Ivoire : entre facteur de cohésion et source de rivalités au sein de la communauté musulmane (1993-2010). Cahiers d'études africaines, 2018, 229, pp.179-208. 10.4000/etudesafricaines.21880 . halshs-01715110

HAL Id: halshs-01715110

<https://shs.hal.science/halshs-01715110>

Submitted on 16 Mar 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'organisation du *hadj* en Côte d'Ivoire

Entre facteur de cohésion et source de rivalités au sein de la communauté musulmane (1993-2010)

Dès le XVIII^e siècle, le pèlerinage à La Mecque, un des cinq piliers de l'islam, attira de nombreux croyants d'Afrique de l'Ouest (Van Duc 1993 ; Lecocq 2012). Si l'avènement des moyens de transport modernes facilita et démocratisa grandement sa pratique — jusqu'au milieu du XX^e siècle, bon nombre de pèlerins effectuaient une grande partie du trajet à pied, faute de moyens financiers —, la valeur attribuée à l'accomplissement du *hadj* est tout aussi importante aujourd'hui. L'importance de ce rite a d'ailleurs attiré l'attention de plusieurs chercheurs. Certains ont souligné son rôle dans la diffusion du wahhabisme¹ en Afrique de l'Ouest dans les années 1950 et 1960 (Kaba 1974 : 48-64 ; Triaud 1979)². Comme l'a avancé Thayer (1992 : 171-173), un grand nombre de pèlerins, ayant fortement été impressionnés par l'islam dans sa forme « pure » pratiquée par les musulmans des lieux saints, pouvaient être animés d'un ardent désir de réformer l'islam dans leur pays natal, qu'ils considéraient alors comme imparfait dans sa pratique. D'autres auteurs se sont penchés sur les impacts économiques et culturels du *hadj* et ont cherché à comprendre les stratégies d'accumulation des acteurs de cette nouvelle « filière musulmane », dont certains sont des jeunes et des femmes (LeBlanc 2005, 2006 ; Adama 2009 ; Hardy & Semin 2009). B. M. Cooper (1999) a, de son côté, montré

1. Le terme « wahhabisme », du nom du théologien arabe du XVIII^e siècle Muhammad Ibn Abd al-Wahhab, fut d'abord utilisé par l'administration coloniale française qui voyait en lui la principale source d'inspiration des nouveaux « réformistes » ouest-africains. Les adeptes de ce mouvement n'ont jamais accepté cette appellation, préférant se dire *salafi* (par référence aux *salaf*, les pieux et glorieux « prédécesseurs » et ancêtres dans la foi), mais surtout « sunnites », d'après l'expression arabe *Ahl al-Sunna* ou « communauté des gens de la Sunna ». Certains musulmans dits « salafistes » ou « wahhabites » se disent « sunnites », en excluant les sunnites non salafistes tels que les sunnites de tendance soufie ou autre. À l'inverse, les musulmans non wahhabites se sont fait le relai de cette désignation à laquelle ils ont souvent donné une connotation péjorative. Voir SOURDEL & SOURDEL (2004 : 847-848).
2. Pour le cas du Burkina Faso, voir MADORE (2016a : 39-46).

comment des femmes hausa ont utilisé le pèlerinage pour négocier une plus grande légitimité religieuse dans des contextes patriarcaux.

Outre l'aspect religieux, l'organisation du pèlerinage musulman présente aussi un double enjeu politique et économique. L'importance du *hadj* et les sommes d'argent considérables qui y sont consacrées sont sources de convoitises. Il n'est dès lors pas surprenant que les États ouest-africains aient souvent été au centre de cette entreprise. À travers des structures gouvernementales ou par le biais d'associations islamiques agréées, le souci de régulation du pèlerinage musulman est demeuré constant. Dès la période coloniale, les autorités françaises et anglaises percevaient le voyage à La Mecque comme « dangereux » puisqu'elles craignaient l'influence pernicieuse du contact avec les musulmans d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient plus politisés (Van Duc 1995 ; Harrison 2003 : 25-67 ; Lecocq 2007 ; Reynolds 2015). M. Oubda (2003) a soutenu que l'organisation du pèlerinage au Burkina Faso entre 1960 et 2002 a été à la source de tensions et de crises au sein de la communauté musulmane, auxquelles se sont ajoutées différentes tentatives de récupération politique par l'État pour instrumentaliser certaines élites musulmanes et capter un électorat.

À cet égard, le cas du pèlerinage en Côte d'Ivoire est très intéressant, mais les travaux sur cette question sont restés peu nombreux. M. Miran (2006 : 215-227) s'est penchée sur la période allant de la création de l'Association musulmane pour l'organisation du pèlerinage à La Mecque (AMOP) en 1978 — la première association nationale vouée à s'occuper exclusivement du *hadj* — jusqu'à la création du Comité national pour l'organisation du pèlerinage à La Mecque (CNOPM) en avril 1993. Si l'AMOP servit de terrain d'expérimentation aux musulmans pour centraliser, rationaliser et moderniser la gestion de leurs affaires communautaires, les importantes sommes d'argent en jeu favorisèrent l'émergence de tensions internes et de luttes d'influence entre de hauts fonctionnaires musulmans qui s'adonnèrent à la « politique du ventre » selon l'auteure. Elle a cependant évoqué, très brièvement, la période tumultueuse allant de la création du CNOPM à la fin de la présidence de Laurent Gbagbo en 2010³, qui s'était caractérisée notamment par l'échec de l'organisation du « *hadj* 2006 bis⁴ ». Celui-ci se solda par l'échec du départ de plus de 2 000 pèlerins ivoiriens. Or, l'organisation du pèlerinage à La Mecque au cours de cette période a été le reflet des tensions entre l'État et la

3. Bien qu'il se soit incliné lors de l'élection présidentielle du 4 décembre 2010, Laurent Gbagbo, ne reconnaissant pas sa défaite, resta en poste jusqu'au 11 avril 2011.

4. Il y a eu deux pèlerinages à La Mecque en 2006 en raison du décalage de neuf à onze jours entre le calendrier lunaire, sur lequel se basent les fêtes musulmanes, et le calendrier grégorien. En Côte d'Ivoire, les musulmans ont donné l'appellation de « *hadj* 2006 bis » pour la seconde édition de la même année.

communauté musulmane ainsi que des rivalités au sein même des musulmans ivoiriens. Certes, d'autres recherches plus récentes ont été mises en rapport avec l'exercice de laïcité de l'État ivoirien et la gestion des pèlerinages religieux (Cissé 2014 ; Savadogo 2014). C. Cissé (2014) a souligné le paradoxe caractérisant les relations entre l'État et la communauté musulmane quant à l'organisation du *hadj* en Côte d'Ivoire, un État laïc, mais sans analyser en détail cette période trouble.

Il s'agit ici de montrer, d'une part, comment l'organisation du pèlerinage à La Mecque en Côte d'Ivoire entre 1993 et 2010 a été à la fois un vecteur de cohésion et de structuration de la communauté musulmane ivoirienne tout en étant la source de profondes rivalités tant internes qu'entre associations et figures importantes de l'islam luttant pour des ressources religieuses, économiques et symboliques. Et, d'autre part, comment l'État, pourtant censé être laïc, a joué un rôle trouble dans ce domaine. Les différents régimes s'étant succédé au cours de cette période ont alterné entre une politique d'engagement et de retrait. Derrière une volonté d'assistance de la communauté musulmane, l'État a utilisé différentes stratégies — octroi ou non de financement et d'agrément, usage de la presse pour mettre en scène son rôle dans l'organisation du pèlerinage, patronage, changements de lois —, pour chercher à s'assurer de la loyauté de certaines élites musulmanes, à affaiblir la cohésion de la communauté, ou encore à réduire l'influence d'autres organisations et dirigeants soupçonnés d'être proches de l'opposition au profit d'autres plus près de leurs intérêts.

Cet article s'appuie sur deux enquêtes de terrain, qui ont été menées à Abidjan et à Bouaké en 2013 et 2014. Des entretiens ont été conduits auprès d'acteurs du pèlerinage (démarcheurs, encadreurs, pèlerins, responsables de structures et agents de l'État)⁵. Les problèmes organisationnels récurrents du *hadj*, le rôle de l'État, les rivalités entre figures et associations dans l'organisation de ce rite ainsi que les énormes sommes d'argent qui y sont liées en font un sujet très sensible. Certains informateurs ont d'ailleurs demandé que leur entretien ne soit pas diffusé. Ces enquêtes orales ont donc surtout permis d'identifier les grands enjeux et problématiques liés à l'organisation du pèlerinage en Côte d'Ivoire entre 1993 et 2010. Ainsi, la recherche se base principalement sur le dépouillement d'articles tirés de la presse généraliste ivoirienne de différentes allégeances politiques⁶ et de la presse islamique⁷ aux Archives nationales de Côte d'Ivoire et au Centre de recherche et d'action

5. Dans le cadre d'un mémoire de Master (TRAORÉ 2015).

6. *Fraternité Matin*, *Notre Voie* (anciennement *La Voie*), *Le Nouvel Horizon*, *Le Jour Plus* (anciennement *Le Jour*), *Le Patriote* et *Nord-Sud*.

7. *Plume Libre*, *Alif* et *Islam Info*.

pour la paix (CÉRAP) d'Abidjan. Les journaux, au cours de cette période, ont régulièrement couvert la gestion du *hadj* et ont constitué un excellent moyen pour recenser les interventions publiques de différents acteurs liés au pèlerinage ainsi que pour faire état des tensions et des rivalités.

Dans un premier temps, il s'agira de montrer comment, en brisant le monopole qui avait été accordé au CNOPM au moment de sa création en 1993, le président Henri Konan Bédié chercha à affaiblir cette association en favorisant une structure rivale tout en pratiquant un clientélisme auprès d'une partie de la communauté musulmane. La deuxième partie sera l'occasion de se pencher sur la période allant de la promulgation d'un nouvel arrêté réglementant les conditions de l'organisation du *hadj* par Henri Konan Bédié en 1998 à l'échec du « *hadj* 2006 bis ». Malgré l'adoption de nouvelles réformes menant à la libéralisation de la gestion du pèlerinage et deux changements à la tête de la présidence du pays, le cinquième pilier de l'islam en Côte d'Ivoire demeura l'objet de rivalités internes chez les musulmans ainsi que de diverses tentatives d'instrumentalisation politique, contexte qui favorisa le fiasco de décembre 2006. Enfin, la dernière partie montrera qu'en dépit d'une reprise de l'organisation du pèlerinage par l'État, la gestion de ce rite jusqu'à la fin de la présidence de Gbagbo alimenta de nouvelles tensions entre les deux principales figures de l'islam ivoirien tout en étant marquée par l'irruption des jeunes musulmans dans les débats entourant le *hadj*.

Du monopole du CNOPM à la libéralisation partielle du *hadj*: divergences internes et manipulations politiques (1993-1998)

Dans les années 1970, l'action combinée entre l'État ivoirien et la communauté musulmane mena à une première organisation formelle du pèlerinage avec la création de l'AMOP en 1978. Cependant, devant les difficultés rencontrées par cette association et la trop grande place prise par l'État, des musulmans revendiquèrent la prise en charge du *hadj*, ce qui leur fut attribué avec la création du CNOPM en 1993. La cohésion entre les principales associations et élites musulmanes, qui avait permis cette avancée, fut cependant de courte durée en raison d'un problème de *leadership* entre les membres fondateurs du CNOPM et le rôle trouble joué par la figure de Moustapha Diaby Koweït. Celui-ci put compter sur le soutien du pouvoir de Bédié qui, entre 1993 et 1998, utilisa le pèlerinage à La Mecque à des fins politiques pour susciter la division au sein des musulmans tout en s'assurant le soutien de certains d'entre eux en s'adonnant au clientélisme.

La mise en place du CNOPM en 1993 : le fruit d'une plus grande cohésion de la communauté musulmane ivoirienne

En réaction aux mauvaises conditions de traitement des pèlerins ivoiriens en terre sainte, depuis longtemps aux mains d'organismes privés — les « démarcheurs » — parfois peu scrupuleux, des cadres musulmans sollicitèrent l'aide de l'État pour la mise en place d'une association pour centraliser l'organisation du *hadj* à partir des années 1970. Ceci conduisit à la création de l'AMOP en 1978, la première structure officielle dédiée à l'organisation de ce rite. Cependant, des rivalités internes menèrent à la création d'une structure concurrente dès 1980, l'Association musulmane islamique (AMI). Puis, les difficultés de fonctionnement de l'AMOP poussèrent l'État à intervenir plus activement, ce qui se traduisit par la mise en place du Comité interministériel pour l'organisation du pèlerinage à La Mecque (CIOPM) en 1986. Le CIOPM, agissant comme structure de tutelle de l'AMOP, était composé de hauts fonctionnaires, d'administrateurs et de ministres de tous horizons, qui n'étaient pas nécessairement musulmans⁸.

Au tournant des années 1990, l'implication, voire l'ingérence de l'État, dans l'organisation du pèlerinage devenait de plus en plus contestée par les musulmans⁹. Un nombre croissant d'entre eux revendiquait plus d'autonomie dans la gestion de leurs affaires communautaires. Profitant de la libéralisation politique et sociale découlant de la « transition démocratique » que connut la Côte d'Ivoire à partir de 1990, la plupart des structures musulmanes — à l'exception notable du Conseil supérieur islamique (CSI)¹⁰ — se fédérèrent autour du Conseil national islamique (CNI), officiellement créé le 9 janvier 1993. Celui-ci avait pour but de renforcer l'unité de la communauté après des décennies caractérisées par la désorganisation et de devenir l'interlocuteur privilégié des musulmans auprès de l'État. Une délégation du CNI rencontra le président Félix Houphouët-Boigny le 28 janvier 1993 pour faire part de ses doléances au gouvernement, dont la prise en charge

8. Sur l'AMOP et le CIOPM durant les années 1970 et 1980, voir M. MIRAN (2006 : 215-227) et Y. TRAORÉ (2015 : 58-65).

9. Voir par exemple l'article, M. Sangaré, « Organisation du pèlerinage : magouilles, racket, exploitation... Trop, c'est trop ! », *Plume Libre*, n° 10, juillet 1992, p. 6. Le rôle du CIOPM dans l'organisation de l'édition de 1992 y était fortement critiqué.

10. Le CSI est né en 1979 à l'initiative des pays arabes, de l'État de Côte d'Ivoire et des musulmans ivoiriens. L'immobilisme de l'association et ses liens trop étroits avec les pouvoirs publics ont conduit à la mise sur pied du CNI, une organisation fédérative que les musulmans voulaient plus dynamique.

du pèlerinage à La Mecque par les musulmans hors de la tutelle de l'État¹¹. À ce sujet, un mémorandum du CNI déplorait que l'organisation du *hadj* soit « une vaste opération d'escroquerie mise en place par les agents du ministère de l'Intérieur »¹².

Le CNI obtint l'accord de principe de l'État que l'organisation du pèlerinage soit gérée par les musulmans et non plus directement par le ministère de l'Intérieur. Un décret présidentiel d'avril 1993 officialisa cette entente avec la création du Comité national pour l'organisation du pèlerinage à La Mecque (CNOPM), qui se vit accorder le monopole de la gestion du *hadj*. Cette association, le résultat de la concertation des trois principales organisations islamiques de Côte d'Ivoire — le CNI, le CSI et le Conseil supérieur des imams (COSIM)¹³ —, devait assurer une meilleure organisation du pèlerinage et remplacer le CIOPM¹⁴. Trois membres de chacune des trois associations devaient siéger à son conseil d'administration. Bien que les responsables du CNOPM aient eu peu de temps pour organiser le pèlerinage de 1993, sa tenue fut un succès salué par tous les musulmans¹⁵. Cependant, à l'instar de l'AMOP, le CNOPM allait lui aussi rapidement connaître des tensions internes.

Les rivalités entre le CNOPM et le CSI : la figure controversée de Moustapha Diaby Koweït et le rôle trouble du président Bédié

La cohésion entre les élites musulmanes, qui avait mené à la création du CNOPM, fut mise à mal par la rivalité entre les dirigeants Idriss Koné Koudouss du CNI et Moustapha Diaby Koweït du CSI. L'élection du premier au poste de président du conseil d'administration du CNOPM au terme d'un vote en janvier 1993 provoqua la mésentente. Cette candidature, proposée par ses pairs, avait été contestée par Diaby Koweït. Celui-ci souhaitait que le président du conseil d'administration soit une tierce personne n'appartenant pas à une

11. C. Bédé, « La communauté musulmane chez Houphouët : les six doléances des musulmans », *La Voie*, 28 janvier 1993 ; L. Sidibé, « Les musulmans chez Houphouët : un acte chargé de signification », *Fraternité Matin*, 30-31 janvier 1993. Sur la création du CNI, qui a marqué un tournant dans la structuration de l'islam ivoirien, voir M. MIRAN (2006 : 397-441).

12. COSIM et CNI, « Le mémorandum du Conseil supérieur des Imams (COSIM) et du Conseil National Islamique (CNI) », *Abidjan*, décembre 1992, p. 3.

13. Alors que le CNI s'occupe des affaires administratives de la communauté musulmane ivoirienne, le COSIM, créé en 1988, se veut l'autorité morale de la communauté. Composée d'imams, l'association est responsable de la gestion spirituelle, des mosquées et des imams du pays. L'association a été reconnue officiellement par l'État en 1991.

14. Y. Sow, « Pèlerinage à la Mecque : la gestion change de main », *Fraternité Matin*, 15-16 mai 1993.

15. I. Sy Savané, « Pèlerinage 93 : l'heure du bilan », *Fraternité Matin*, 18 juin 1993.

des trois associations, selon Vassiriki Touré, commissaire du CNOPM de 1993 à 1996¹⁶. À l'issue du scrutin, Diaby Koweït claqua la porte et opta pour la politique de la chaise vide au sein du conseil avant de se retirer définitivement du CNOPM un an plus tard. Les deux autres représentants du CSI restèrent néanmoins jusqu'en 1998.

Bien que le CNOPM s'était vu accorder le monopole de l'organisation du pèlerinage en 1993, l'État octroya en 1994 un agrément au CSI de Diaby Koweït. Malgré les protestations des responsables du CNOPM auprès du ministère de l'Intérieur, le CSI fut habilité à organiser le *hadj* et put, lors de sa première année d'exercice en 1994, envoyer 702 pèlerins à La Mecque sur un total de 1 351 pèlerins ivoiriens¹⁷. Cette décision du gouvernement Bédié suscita la colère des responsables du CNOPM, qui jugeaient cette mesure contraire au décret présidentiel signé en 1993 par Houphouët-Boigny. Un article du mensuel islamique *Plume Libre* de l'Association des élèves et étudiants musulmans de Côte d'Ivoire (AEEMCI)¹⁸ d'avril 1994 avait pour titre « Pèlerinage 94 : sabotage à l'horizon ! »¹⁹. Un texte de la revue islamique *Alif* alla dans le même sens²⁰, alors que dans une entrevue parue dans *Plume Libre* en avril 1995, Djiguiba Cissé du CNOPM expliqua que sa structure s'opposait fermement à ce « bicéphalisme » dans l'organisation du *hadj* et surtout, percevait les facilités qu'avait obtenues l'association de Diaby Koweït comme une « provocation » et une tentative d'« intimidation » de la part des autorités politiques :

[...] on a été surpris de constater que certaines de ces mêmes autorités soient intervenues pour accorder des passeports de service à ce groupe l'officialisant ainsi. Pire, il leur a été accordé une équipe de reportage de la télévision. Enfin des instructions ont été données en Arabie Saoudite pour que Diaby Koweït et son groupe soit considéré [*sic*] comme les officiels de la Présidence de la République, parce que conseiller spécial du Président de la République afin qu'il soit reçu avec les honneurs dûs [*sic*] à son rang²¹.

Les médias d'État et notamment la presse accordèrent effectivement un traitement privilégié au CSI dans la couverture de l'organisation des différents pèlerinages durant la présidence de Bédié. Le journal *Fraternité Matin* souligna

16. Entretien avec Vassiriki Touré, commissaire du CNOPM de 1993-1996, Abidjan, mai 2013.

17. L. Bakayoko, « Pèlerinage à la Mecque : plus de 1.000 candidats au "Hadj" cette année », *Fraternité Matin*, 5 mai 1994.

18. Reconnue officiellement en 1979, l'AEEMCI regroupe la jeunesse musulmane scolarisée dans le système éducatif laïc. L'association est affiliée au CNI.

19. Z. Koné, « Pèlerinage 94 : sabotage à l'horizon ! », *Plume Libre*, n° 26, avril 1994, p. 3.

20. S. Kanté, « Pèlerinage 95 : Diaby "Koweït" veut organiser seul le pèlerinage et pourtant... », *Alif*, n° 29, avril 1995, p. 9.

21. R. Nagbé, « Spécial pèlerinage. Interview El Hadj Cissé Djiguiba à Plume Libre : nous sommes sereins », *Plume Libre*, n° 38, avril 1995, p. 6-7.

à plusieurs reprises la grande générosité de Diaby Koweït, qui avait pris en charge la totalité des frais médicaux et d'encadrement de chacun des pèlerins (75 000 francs CFA par personne) pour un coût total de 40 à 45 millions lors du *hadj* 1994²² et celui de 1995²³. Il faut dire que Diaby Koweït, réputé pour sa grande fortune, bénéficiait du soutien financier d'organismes de solidarité panislamiques. Bien qu'une cinquantaine de musulmans alléguèrent qu'ils n'avaient pas pu participer au pèlerinage de 1995 malgré la promesse de Diaby Koweït de les prendre en charge²⁴, *Fraternité Matin* continua de présenter son organisation sous le meilleur jour comme l'illustre bien cet article de mars 1997 :

Que dire du Conseil Supérieur Islamique ? Incontestablement, cette organisation fait figure de pionnière dans le domaine du *hadj* qu'elle a œuvré à améliorer depuis la fin des années 1970 au cours desquelles les pèlerins ivoiriens vivaient dans des conditions difficiles à la Mecque jusqu'à l'arrivée à la tête du CSI d'El *hadj* Diaby Moustapha [en décembre 1991] qui a donné le meilleur de lui-même pour améliorer le sort de nos compatriotes pendant le *hadj*²⁵.

Ce soutien de la part des plus hautes instances du pays et la large visibilité médiatique dont il bénéficiait au sein des médias publics et progouvernementaux²⁶ ne furent certainement pas étrangers au fait, qu'outre son statut de *leader* religieux, Diaby Koweït était également député de Samatiguila à l'Assemblée nationale depuis 1995 et membre du bureau politique du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA) ainsi que conseiller spécial en matière religieuse à la présidence d'Henri Konan Bédié. Dans ce contexte, il est donc plausible de croire qu'il s'agissait d'une stratégie de Bédié pour transférer la légitimité du CNOPM, près des positions du CNI et du COSIM, vers le groupe dirigé par Diaby Koweït. Gêner l'action du CNOPM était également une manière pour le président de susciter du désordre et de la

22. D. Salif, « El *Hadj* Diaby Moustapha (CSI) : prise en charge des frais médicaux », *Fraternité Matin*, 6 mai 1994.

23. B. Z., « Pèlerinage à la Mecque : les dispositions du CSI », *Fraternité Matin*, 2-3 mars 1995.

24. M.-F. Touré, « Conférence de presse : Diaby-Koweït parle... encore », *Le Jour*, 16 juin 1995 ; Y. Sylla, « Conférence de presse du CSI : Diaby "Koweït" fait le bilan du pèlerinage 1995 », *Fraternité Matin*, 17-18 juin 1995 ; K. Debamba, « Échos du Hajj 95 : quand le pèlerinage devient une foire politique », *Alif*, n° 32, juillet 1995, p. 6-7.

25. D. Salif, « Pèlerinage : premier départ hier », *Fraternité Matin*, 21 mars 1997.

26. Déjà au début de 1994, peu de temps après que Bédié soit devenu président, des articles de la presse d'opposition critiquaient la grande place que prenait Diaby Koweït dans les médias d'État et notamment à la télévision et à la radio nationale. Voir, sans auteur (s. a.), « Halte à la division des musulmans », *Le Patriote*, 21 au 27 janvier 1994 ; S. T. Senn, « Diaby Koweït par-ci, Diaby Koweït par-là : le pouvoir Bédié provoque la communauté musulmane », *La Voie*, 14 février 1994 ; J. Cénach, « Diaby Koweït : manipulé ou manipulateur ? », *Le Nouvel Horizon*, 4 mars 1994.

division au sein de la communauté musulmane qui, avec la création du CNI, parvenait à une unité et semblait vouloir rompre avec sa subordination politique historique. D'ailleurs, pour beaucoup de musulmans, Diaby Koweït était perçu comme un élément déstabilisateur de la communauté musulmane au service du pouvoir. En effet, depuis 1993, la nouvelle prise de parole des chefs musulmans dérangeait l'ordre établi, si bien que plusieurs individus, au premier chef Diaby Koweït, dénoncèrent une sorte d'« intégrisme musulman rampant » en visant implicitement le CNI. Ces accusations furent relayées par les médias nationaux et le président du CSI assigna même le CNI en justice en juillet 1994 pour faire interdire l'association, mais les procédures furent abandonnées.

Les tensions étaient grandes au sein de la communauté musulmane devant ce « bicéphalisme » favorisé par le président Bédié. En juillet 1994, lors d'une rencontre du bureau exécutif national du CNI, l'une des trois communications avait pour titre évocateur : « Sabotage de l'organisation du pèlerinage 1994 orchestré par Diaby Koweït avec le soutien inconditionnel du pouvoir en place »²⁷. Un article du journal *Plume Libre*, paru en juillet 1994, laissa même entendre que

[...] de l'avis des pèlerins, il y a eu une véritable infiltration de certains éléments perturbateurs au sein du CNOPM et dont le rôle consistant à semer le trouble et à exciter les pèlerins devant les moindres difficultés d'organisation. Dans le même temps, d'autres laissaient disparaître les passeports pour les faire réapparaître après, et ceci, rien que pour créer des désagréments en vue de faire croire à la presse et au public à leur retour que l'organisation a été mauvaise. Dans la même logique, d'autres encore, mais cette fois dans le groupe Diaby Koweït étaient chargés de rendre compte de tout le soin dont ils auraient bénéficié au cours du séjour²⁸.

Si Bédié souhaitait affaiblir le CNOPM et, du même coup, le CNI et le COSIM, il chercha également à s'assurer de la fidélité d'une partie des musulmans. Ainsi, pour solliciter leur appui, Bédié fit preuve de largesses envers la communauté musulmane, voire de clientélisme politique, en s'engageant notamment à financer régulièrement le pèlerinage à La Mecque. La « grande générosité » du Président à cet égard fut largement diffusée dans les médias d'État. Lors du premier pèlerinage sous sa présidence, il permit à vingt imams d'accomplir le *hadj* toutes dépenses payées. Le journal *Fraternité Matin* ne manqua pas de souligner cette action tout comme Mamadou Cissé, un des heureux élus interviewés par le journaliste : « Je ne peux que prier pour S. E. Bédié. [...] Ce qu'il vient de faire restera gravé dans la mémoire des

27. D. Fousséni, « Koudouss, (président du Conseil National Islamique) "Nous n'accepterons plus d'ingérence dans les affaires musulmanes" », *La Voie*, 11 juillet 1994.

28. K. Z. A., « Tout sur le Hadj'94. Sabotage planifié : la main du diable », *Plume Libre*, n° 28, juin 1994, p. 4.

FIG. 1. — PAGE DE COUVERTURE DU JOURNAL ISLAMIQUE *PLUME LIBRE* DE JUIN 1994

Collection personnelle des auteurs.

musulmans. Personnellement, je suis l'un des plus grands militants de première heure du PDCI-RDA »²⁹.

L'année suivante, en plus d'offrir le voyage à trente imams à la charge de l'État³⁰, le gouvernement décida d'apporter son aide à mille deux cents

29. L. Bakayoko, « Les pèlerins très réconfortés par l'attention du Président Bédié », *Fraternité Matin*, 6 mai 1994.

30. La première page du journal *Fraternité Matin* du 24-25 mai 1995 fit grand cas de la délégation de trente imams venus remercier le président Bédié pour sa participation dans le hadj 1995. Voir Y. Sylla, « Les imams prient chez Bédié : merci Bédié pour hier, aujourd'hui et demain », *Fraternité Matin*, 24-25 mai 1995.

pèlerins en assumant près de 30 % des frais, soit une participation s'élevant à un total d'environ 230 millions francs CFA³¹. La visite d'une délégation de pèlerins venue remercier le chef de l'État de son aide fit la Une de *Fraternité Matin* en juin de la même année. Le journaliste notait : « Les autorités saoudiennes ont été agréablement surprises par cette sollicitude de la part d'un État parce qu'elle constitue à leur connaissance le premier exemple au monde. La nouvelle de cette organisation unique a tôt fait de faire le tour des autres délégations africaines »³². Comme lors des deux années précédentes, le président Bédié s'engagea à prendre en charge une centaine d'imams pour le pèlerinage de 1996 selon la presse³³. En 1997, 156 candidats au pèlerinage figuraient sur les listes officielles des « invités du président de la République », dont 26 personnes qui ont été entièrement prises en charge par le Président³⁴ — *Fraternité Matin* fit état de 250 fidèles³⁵.

Après la brèche ouverte par l'attribution d'un agrément au CSI en 1994, la mise en place de deux nouveaux arrêtés visant à libéraliser l'organisation du pèlerinage, d'abord en 1998 sous H. K. Bédié, puis en 2002 sous la présidence de L. Gbagbo, mirent définitivement fin au monopole qui avait été octroyé au CNOPM en 1993. Malgré ces nouvelles mesures et deux changements à la tête de l'État ivoirien, la gestion de ce rite demeura le théâtre de luttes de pouvoir politiques, religieuses et économiques, ce qui ne fut pas étranger à l'échec du « *hadj* 2006 bis ».

La fin d'une structure centralisée: pluralisme associatif et tensions dans l'organisation du *hadj* (1998-2006)

La libéralisation partielle de la gestion du pèlerinage à La Mecque, qui avait été décidée par l'État ivoirien en vue de l'édition 1998, permit à deux nouveaux joueurs, le Front de la oumma islamique (FOI) et la Confédération islamique de développement (CID-CI), de participer à son organisation. Cette réforme permettait au président Bédié d'alimenter la division au sein des musulmans tout en cherchant à diminuer l'importance du CNI, dont les représentants étaient de plus en plus critiques envers ses politiques et notamment celle de

31. M. Touré, « Prise en charge des pèlerins : les musulmans satisfaits », *Fraternité Matin*, 1-2 avril 1995.

32. N. Breka, « Des pèlerins chez Bédié : merci pour tout », *Fraternité Matin*, 2 juin 1995.

33. D. Salif, « Hadj 96 : 2.572 pèlerins au départ d'Abidjan et Yamoussoukro », *Fraternité Matin*, 20-21 avril 1996.

34. M.-F. Touré, « Pèlerinage à la Mecque : entre opérations juteuses et charme politique », *Le Jour*, 1^{er} avril 1997.

35. D. S., « L'acte de foi du président Bédié », *Fraternité Matin*, 16 mai 1997.

l'« ivoirité »³⁶. En 2002, le gouvernement de Gbagbo poursuivit la libéralisation entamée par Bédié en permettant l'organisation du *hadj* à toutes les associations légalement constituées. L'ajout de nouveaux acteurs permettait d'affaiblir de nouveau le CNI, associé au RDR de Ouattara par les partisans pro-Gbagbo. Ces nouvelles mesures favorisèrent l'échec du « *hadj* bis 2006 ».

La libéralisation partielle du *hadj* en 1998 sous fond
de contexte politique trouble : nouveaux acteurs,
nouvelles rivalités (1998-2002)

En 1998, le président Bédié entreprit la libéralisation partielle du *hadj* avec l'arrêté n° 105 du 9 mars 1998 « réglementant les conditions de l'organisation des pèlerinages à La Mecque ». Selon celui-ci, seules les « associations fédératives musulmanes » ayant au moins quatre ans d'existence et un minimum de « quatre ans d'expérience en matière d'organisation des pèlerinages à La Mecque peuvent être autorisées ». Bien que seulement deux associations obéissaient aux conditions définies par les autorités au moment de l'adoption de la nouvelle mesure — le CNI par le biais du CNOPM et le CSI —, le ministre d'État et ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Émile Constant Bombet, accorda tout de même un agrément au FOI et à la CID-CI. Selon le ministre, cette décision fut prise « en vue d'apaiser les tensions au sein de la communauté musulmane »³⁷.

Officiellement, cette mesure se voulait aussi un moyen pour mettre fin à l'emprise des intermédiaires et des « démarcheurs » sur l'organisation du pèlerinage souvent accusés de s'enrichir sur le dos des pèlerins³⁸. Officieusement, ceci était une autre manière pour le président Bédié de diviser davantage la communauté musulmane et, surtout, de chercher à affaiblir une fois de plus le CNOPM et, du même coup, le CNI et le COSIM. Ces deux associations, par l'entremise de leurs principales figures, tels les imams Idriss Koné Koudouss, Aboubacar Fofana, Djiguiba Cissé et Sékou Sylla, étaient intervenues régulièrement dans l'espace public et la presse pour dénoncer la situation sociale et politique du régime de Bédié³⁹ si bien que celui-ci et ses partisans assimilèrent le CNI au Rassemblement des Républicains (RDR) d'Alassane Ouattara. Le CNI

36. L'ivoirité visait à définir les caractères nationaux du citoyen ivoirien en classant notamment les nationaux en Ivoiriens de souche et en Ivoiriens d'origine étrangère ne disposant pas du droit de vote. Il en sera question plus en détail dans la partie suivante.

37. s. a., « Pèlerinage à la Mecque 1999 : quelles dispositions pour faciliter le *hadj*? », *Fraternité Matin*, 2 février 1999.

38. *Ibid.*

39. Voir par exemple A. Fofana et I. Koné Koudouss, « Message des imams et du CNI : "le Code électoral a divisé la nation" », *Le Jour*, 9 août 1995 ; S. H. Boza, « L'imam Sékou Sylla du

et le COSIM, sans être partisans, s'étaient toutefois imposés sur le plan national comme intermédiaires privilégiés des musulmans auprès des autorités publiques pour dénoncer les frustrations et les exclusions subies par la communauté.

Après la mort du président Houphouët-Boigny en décembre 1993, une brève lutte de succession opposa le président de l'Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, au Premier ministre Alassane Ouattara. Bédié prit le pouvoir grâce à un coup d'État « constitutionnel » sans qu'il y eut d'effusion de sang et Ouattara démissionna (Hellweg 2011 : 39-40). Afin de bloquer la candidature de Ouattara à l'élection présidentielle de 1995, le camp Bédié créa le concept de l'« ivoirité » définissant les caractères nationaux. De nouvelles lois sur la citoyenneté furent adoptées, nécessitant d'être Ivoirien de sang, c'est-à-dire que les deux parents soient nés à l'intérieur des frontières du pays. Il était difficile pour les habitants du Nord de prouver leurs origines étant donné que les frontières coloniales avaient été mouvantes et perméables dans le passé, si bien qu'un grand nombre d'Ivoiriens étaient incapables de fournir une documentation des lieux de naissance de leurs parents. Nombre d'entre eux furent ainsi dépouillés de la citoyenneté ivoirienne et furent classés comme « étrangers ». Par cette exigence de double filiation ivoirienne, Ouattara fut écarté de l'élection présidentielle de 1995 — le père de Ouattara étant né au Burkina Faso selon les autorités judiciaires. Pour J.-P. Dozon (2000a, b, 2007, 2011), l'ivoirité a constitué le principal facteur de désagrégation sociale qui mena à l'éclatement de la guerre civile de 2002 en fabriquant des « étrangers de l'intérieur », particulièrement les nombreux musulmans du nord du pays, qui y vivaient et travaillaient depuis longtemps. Selon D. Gary-Toukara (2005), les musulmans se sont retrouvés pris en otage par les manœuvres du pouvoir visant à utiliser la peur de l'islam pour se maintenir en place.

Dans ce contexte, le renforcement du FOI et de la CID-CI servait bien les intérêts de Bédié. Le FOI avait pour président Bakary Chérif, imam d'Attécoubé⁴⁰ et ancien vice-président du CSI⁴¹. Le président Bédié n'avait pas vu d'un mauvais œil la création de cette association le 30 avril 1995. Pour Bakary Chérif, le CSI et le CNI pouvaient être assimilés à « deux organisations vides d'espérance islamique et qui, en fait, ne sont que des clubs de soutien à des partis politiques [...]»⁴². La cérémonie de lancement du FOI s'était

CNI, aux politiciens : « Nous sommes fatigués de vos palabres » », *Le Jour*, 21-22 octobre 1996 ; G. Lagoké, « El hadj Aboubacar Fofana, président du Cosim : « L'islam n'interdit pas de faire la politique » », *Le Jour*, 16 juin 1997 ; Y. Gbané, « La nuit du Maoulid : le CNI dénonce la haine tribale », *Le Jour*, 8 juillet 1998.

40. Une commune d'Abidjan.

41. Il avait démissionné de son poste en septembre 1994.

42. D. Salif, « Communauté islamique : naissance d'une 3ème force », *Fraternité Matin*, 4 mai 1995.

d'ailleurs effectuée en présence de Balla Kéïta, conseiller à la présidence de la République et représentant du chef de l'État à cette occasion. Le président Bédié remit la somme de 5 millions de francs CFA au FOI pour l'organisation de son premier pèlerinage en 1998⁴³. Par ailleurs, en accordant un agrément à la CID-CI dirigée par Babily Dembélé, très proche du couple Bédié, le Président s'assura de donner plus de légitimité à la jeune association créée en mars 1998. À l'image du CSI de Diaby Koweït quelques années auparavant, la CID-CI bénéficia dès 1998 d'une grande visibilité dans la presse pro-Bédié, dont la publication de deux longues entrevues dans les pages de *Fraternité Matin*⁴⁴. L'organisation de son premier pèlerinage en 1999 connut cependant un important déficit et d'importants différends avec son partenaire saoudien, situation qui fut largement médiatisée dans la presse⁴⁵.

Comme cela avait été le cas en 1994 lorsque le CSI avait obtenu un agrément pour organiser le pèlerinage, cette inclusion du FOI et de la CID-CI irrita profondément les responsables du CNOPM comme en fit part Aboubacar Fofana, président du conseil d'administration de l'association, dans une entrevue à la presse en janvier 1999⁴⁶. Le coup d'État du général Robert Guéï du 24 décembre 1999 vint cependant changer la donne. Le nouveau pouvoir chercha à discréditer les figures musulmanes cooptées par Bédié en décidant quelques jours plus tard la dissolution du CSI : « Avec l'arrivée de M. Henri Konan Bédié à la tête du pays, est née l'immixtion du pouvoir dans les affaires religieuses. C'est donc au nom de cette volonté de fragiliser les musulmans que le pouvoir Bédié a mis sur pied une autre organisation : le CSI qu'anime El Hadj Diaby Koweït »⁴⁷. Le CSI fut cependant réhabilité le 2 mars 2000⁴⁸. Concernant le *hadj*, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation autorisa uniquement le CNI — par le biais du CNOPM — et le FOI à organiser le pèlerinage à La Mecque de 2000⁴⁹.

43. Y. G., « Pèlerinage 98 à la Mecque : la oummat islamique s'en mêle », *Le Jour*, 18 mars 1998.

44. D. Salif, « Interview. El Hadj Babily Dembélé, président de la CID-Côte d'Ivoire : "L'islam vu sous l'angle du développement" », *Fraternité Matin*, 21 août 1998 ; D. Salif, « El Hadj Babily Dembélé (président Cid-Ci) à propos de la mosquée du Plateau : "Nous devons choisir ensemble le recteur" », *Fraternité Matin*, 5 janvier 1999.

45. J. Beugré, « Organisation du hadj 99 : Babily Dembélé accusé d'avoir escroqué plus de 600 millions de FCFA », *Le Jour*, 17 mai 1999 ; S. B., « Accusé d'escroquerie, El hadj Babily Dembélé réagit : "C'est le Saoudien qui me doit près de 4 millions" », *Le Jour*, 5 juillet 1999 ; G. E., « Hadj 1999 : les engagements n'ont pas été respectés », *Notre Voie*, 5 juillet 1999 ; D. Salif, « El hadj Babily Dembélé, président de la CID-CI : "Dépenser pour Dieu n'est pas une perte" », *Fraternité Matin*, 14-15 août 1999.

46. A. Sangaré et M. L. Digbeu, « Aboubacar Fofana, PCA du CNOPM : "On nous met les bâtons dans les roues" », *Le Jour*, 22 février 1999.

47. L. Kohon, « Changement de régime politique en Côte d'Ivoire : les religieux invités à éteindre les passions », *Fraternité Matin*, 30 décembre 1999.

48. D. Salif, « Religion : le CSI réhabilité », *Fraternité Matin*, 4-5 mars 2000.

49. I. Diakité, « Pèlerinage à la Mecque », *Fraternité Matin*, 9 février 2000.

L'année suivante, Laurent Gbagbo, arrivé au pouvoir au terme de l'élection présidentielle d'octobre 2000, décida de réappliquer l'arrêté 105 du 9 mars 1998 promulgué sous Bédié en réhabilitant le CSI et la CID-CI ramenant ainsi à quatre le nombre d'associations agréées pour organiser le pèlerinage⁵⁰. Cette situation allait cependant changer à nouveau en 2002 lorsque le gouvernement de Gbagbo entreprit d'accentuer la libéralisation de ce rite.

Gbagbo et la libéralisation « totale » du *hadj* :
la politisation accrue du pèlerinage (2002-2006)

En 2001, le régime de Gbagbo entreprit de libéraliser complètement le pèlerinage en vue de l'édition de 2002. D'autres associations, nouvelles ou anciennes, telles que l'Association des musulmans sunnites de Côte d'Ivoire (AMSCI)⁵¹, l'Union culturelle musulmane (UCM) et l'AMOP, sollicitaient l'État depuis quelques années déjà pour obtenir elles aussi un agrément pour s'impliquer dans le *hadj*. Devant l'intention du gouvernement de procéder à de nouvelles réformes, les représentants du CNI avaient écrit au ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, le 15 novembre 2001, pour solliciter une rencontre. Le ministre Émile Boga Doudou n'avait répondu que le 27 décembre pour décliner la requête. Ce refus avait été perçu par les associations membres du CNI comme un manque de respect⁵². Il faut dire que les rapports entre l'État et la communauté musulmane étaient encore très tendus à ce moment. Comme ce fut le cas sous le règne de Bédié, les partisans du président Gbagbo accusaient le CNI et le COSIM de collusion avec le RDR de Ouattara, qui avait encore été exclu de l'élection présidentielle de 2000. Lors d'une rencontre avec le président Gbagbo en juin 2001, Koudouss avait déclaré que « la deuxième République [dont Gbagbo fut le premier président élu] s'est installée dans le sang des martyrs de la communauté musulmane »⁵³.

Les nouvelles dispositions prises pour libéraliser l'organisation du *hadj* 2002 furent finalement annoncées par le ministre Boga Doudou lors d'une

50. D. Salif, « Pèlerinage à la Mecque : "Confier l'organisation à la communauté musulmane" », *Fraternité Matin*, 14 décembre 2000.

51. La principale association de tendance salafiste ou wahhabite de Côte d'Ivoire. Sur le développement de ce courant depuis les années 1990, voir F. MADORE (2016b).

52. S. Koné, « Pèlerinage à la Mecque : après ses attaques contre le CNI l'Imam Koudouss répond à Boga Doudou », *Le Patriote*, 14 janvier 2002.

53. s. a., « Rencontre Gbagbo et les chefs musulmans : ce que Koudouss a dit au chef de l'État », *Le Patriote*, 13 juin 2001. Dans le contexte des troubles ayant suivi l'élection de Gbagbo à la présidence, un charnier de 57 corps identifiés comme ceux de « Dioula », une ethnie majoritairement musulmane, fut retrouvé à Yopougon le 26 octobre 2000, quelques jours après l'élection présidentielle.

rencontre avec des organisations musulmanes le 3 janvier 2002 au cours de laquelle l'absence du CNI fut remarquée. Ces mesures furent officialisées le 8 janvier de la même année lorsque le ministre décréta un nouvel arrêté venant modifier celui de 1998. Selon la nouvelle réglementation, toute association légalement constituée pouvait dorénavant obtenir un agrément provisoire pour organiser le pèlerinage. Cette décision fit passer le nombre des associations musulmanes autorisées de quatre à douze⁵⁴.

À l'instar de Bédié quelques années auparavant, le président Gbagbo chercha aussi à provoquer des divisions intra-musulmanes par le biais de l'organisation du pèlerinage, en soutenant, voire en cooptant, des groupes concurrents au CNI. Alors que Bédié s'était reposé sur Diaby Koweït et le CSI, Gbagbo s'appuyait notamment sur Harrissou Fofana, président de l'association Al Coran depuis sa création le 29 août 1998. Malgré sa grande présence dans les médias pro-Gbagbo, qui le présentaient comme un interlocuteur musulman aussi important que Koudouss du CNI, cette association était invisible sur le terrain et ne bénéficiait pas d'une très grande crédibilité auprès de la plupart des musulmans. Soutenu par le ministre Boga Doudou, Fofana reçut 50 millions de francs CFA de l'État pour se rendre à La Mecque signer une entente avec un logeur unique pour tous les pèlerins ivoiriens, et ce, malgré le fait que l'association et son président participaient à l'organisation du *hadj* pour la première fois en 2002.

Pour le CNI et le COSIM, cette libéralisation fut interprétée comme une volonté délibérée des pouvoirs publics de créer des dissensions au sein de la communauté musulmane et de nuire à leurs associations, comme l'expliqua Aboubacar Fofana, devenu porte-parole du COSIM, dans un entretien à la presse en janvier 2002 :

Ce qui veut dire qu'on va créer la pagaille. N'importe qui viendra pour organiser. [...] Tout ça, pour nous mettre en difficulté. Chaque année, on nous crée des problèmes. Harrissou de Al Coran est allé à La Mecque, tout récemment, avec l'appui diplomatique de l'État. Pourquoi l'appui diplomatique à cette organisation et pas aux autres ? Un complot se trame. [...] nous disons que l'État se mêle de nos affaires religieuses. [...] on tient pour responsable le gouvernement de tout le cafouillage qui va s'installer⁵⁵.

Koudouss tint des propos similaires : « L'État républicain n'a pas le droit d'organiser, encore moins de désorganiser notre pèlerinage. Nous ne pouvons pas accepter que nos lourds sacrifices soient hypothéqués par des considérations

54. L. C., « Pèlerinage à la Mecque : les organisateurs soumis à un cahier des charges », *Le Jour*, 18 janvier 2002.

55. V. Deloré, J.-R. Kouamé et A. Traoré, « L'imam Aboubacar Fofana, porte-parole du Cosim (suite et fin) : "L'État veut saboter l'organisation du pèlerinage" », *Le Jour*, 10 janvier 2002.

FIG. 2. — PAGE COUVERTURE DU JOURNAL *LE JOUR*
DU 10 JANVIER 2002



le jour
L'INFORMATION AU JOUR LE JOUR

N° 2025. JEUDI 10 JANVIER 2002 • CÔTE D'IVOIRE : 200 F. CFA. ZONE UEMOA : 300 F

CAN 2002
Préparation des Eléphants
Des pros toujours absents

IMAM ABOUBAKAR FOFANA, PORTE-PAROLE DU COSIM (SUITE ET FIN)

"L'Etat veut saboter l'organisation du pèlerinage"

◆ La Côte d'Ivoire est sur la liste rouge en Arabie Saoudite

Nous vous proposons aujourd'hui la suite et la fin de l'entretien avec l'imam Aboubakar Fofana (notre photo). Le porte-parole du Conseil supérieur des imams (Cosim) lève ici le

voile sur les difficultés de la communauté musulmane dans l'organisation du Hadj et exprime ses inquiétudes à propos des nouvelles cartes d'identités nationales.

Collection personnelle des auteurs.

bassement politiciennes »⁵⁶. Du côté de la presse d'opposition, *Le Patriote* publia un dossier et plusieurs articles sur le rôle déstabilisateur du ministre Boga Doudou et sa volonté de s'enrichir avec l'argent du pèlerinage⁵⁷.

Malgré le soutien de l'État, Harrissou Fofana et son association Al Coran furent plongés dans une crise au terme du pèlerinage de 2002. Des membres fondateurs de la structure se réunirent en assemblée générale extraordinaire le 20 avril 2002 pour destituer Fofana. Ils lui reprochèrent de vouloir faire

56. S. Koné, « Pèlerinage à la Mecque : après ses attaques contre le CNI l'Imam Koudouss répond à Boga Doudou », *Le Patriote*, 14 janvier 2002.

57. S. Koné, « Les dessous de l'organisation du pèlerinage à La Mecque : voici comment Boga Doudou veut exploiter les musulmans », *Le Patriote*, 22 janvier 2002 ; S. Koné, « Pèlerinage à La Mecque : Boga Doudou bloque tout le processus », *Le Patriote*, 25 janvier 2002.

d'Al Coran une structure inféodée à l'État, d'avoir l'intention de demeurer président à vie et ils l'accusèrent de malversation dans la gestion de l'aide de 50 millions de francs CFA de l'État⁵⁸. Fofana resta néanmoins en poste, mais son organisation devint un acteur marginal dans le pèlerinage : Al Coran fut épinglé par le ministère des Cultes pour ne pas avoir rempli les conditions imposées par le cahier des charges pour le *hadj* 2003⁵⁹ en plus de n'avoir envoyé que trois pèlerins en 2004.

À la suite de la tentative de *putsch* raté du 19 septembre 2002, la Côte d'Ivoire fut scindée entre une région méridionale, sous l'autorité du président Gbagbo, et le Nord, contrôlé par les insurgés. Cet événement était considéré par le régime Gbagbo et les médias progouvernementaux comme un « 11 septembre ivoirien » : la rébellion du nord du pays fut assimilée à du terrorisme religieux et la guerre civile à une lutte entre nordistes musulmans fanatiques et sudistes chrétiens loyalistes⁶⁰. Gbagbo s'efforça malgré tout de soigner son image auprès des musulmans. Avant la tentative de coup d'État, il avait d'ailleurs permis aux Saoudiens d'ouvrir une ambassade à Abidjan. Suite aux événements de septembre 2002, le pouvoir chercha à montrer le rôle positif du gouvernement en appuyant l'organisation du *hadj* en dépit de la situation sociopolitique difficile, qui limita grandement le nombre de pèlerins ivoiriens lors de l'édition de 2003 (1 500 contre 2 500 l'année précédente). Un article paru en février 2003 dans le journal *Notre Voie* notait que : « le gouvernement et surtout le chef de l'État, M. Laurent Gbagbo n'ont pas voulu que cette année, la Côte d'Ivoire soit citée parmi les pays qui n'ont pas pu organiser le *hadj*. [...] toute son équipe s'est investie totalement pour que l'entreprise réussisse. [...] il s'agit d'une question d'honneur pour tout le gouvernement »⁶¹. En juin 2003, le Conseil des ministres décida d'ouvrir un consulat général ivoirien à Djeddah pour « mieux assurer l'organisation des voyages en terre sainte »⁶².

58. D. Depry, « Crise à l'association islamique Al-Coran : un collectif destitue Harrissou Fofana », *Notre Voie*, 22 avril 2002 ; J.-M. Kossou, « Pour moralité douteuse : Harrissou Fofana chassé de Al Coran », *Le Patriote*, 22 avril 2002 ; M. Cissé, « Crise à Al Coran. Harrison Fofana : "Ma présence dérange certains religieux" », *Fraternité Matin*, 25 avril 2002.

59. S. S., « Bilan du Hadj 2003 : des associations ont failli à leur mission », *Le Jour Plus*, 11 juillet 2003.

60. Entre 2002 et 2007, menaces de mort, actes de brutalité et réactions d'anxiété accablèrent au silence nombre de guides musulmans qui avaient l'habitude de s'exprimer publiquement (MIRAN 2015 : 50-63 ; 98-107).

61. K. Fidel, « Pèlerinage à la Mecque 2003 : le plus gros convoi ivoirien est parti », *Notre Voie*, 4 février 2003. Voir aussi A. Doualy, « Hadj 2003 : reconnaissance au Chef de l'État », *Fraternité Matin*, 19-20-21 avril 2003.

62. s. a., « Pèlerins, un consulat à Djeddah », *Fraternité Matin*, 13 juin 2003.

Suivant les accords de Linas-Marcoussis en janvier 2003 visant à mettre un terme au conflit ivoirien, un gouvernement de réconciliation ouvert à l'opposition et aux rebelles du Nord fut mis en place. Désiré Gnonkonté, affilié au PDCI de Bédié, devint alors le nouveau ministre des Cultes. Le 4 août 2003, il annonça de nouvelles mesures pour le *hadj* 2004. Selon lui, les dissensions internes et les querelles de *leadership* rendaient nécessaire une implication accrue de l'État dans l'organisation du *hadj*, notamment dans le transport et l'hébergement des pèlerins. Gnonkonté décida également que l'encadrement administratif, médical et spirituel se ferait dorénavant dans un cadre collégial de cinq commissions constituées par l'ensemble des treize associations agréées sous la supervision du ministère des Cultes⁶³. Ces nouvelles mesures ne dépolitisèrent toutefois pas le pèlerinage. Lors d'un point de presse en décembre 2003, le président du FOI, Bakary Chérif, qui ne cachait pas son soutien au régime Gbagbo depuis le début des années 2000, exprima son désaccord sur cette réforme. En effet, il n'appréciait pas le fait que le ministre des Cultes ait placé des membres du CNI à la tête de quatre des cinq commissions. À son avis, cela signifiait que l'État avait, d'une certaine manière, confié l'organisation du *hadj* au CNI⁶⁴. Puis, Harrissou Fofana tint le ministre des Cultes responsable des problèmes majeurs rencontrés lors de l'édition 2004 — 362 pèlerins ne purent quitter l'aéroport d'Abidjan pour l'Arabie Saoudite — lors d'une allocution à la presse en juillet 2004. Le président d'Al Coran accusa même, entre autres choses, le ministre de malversations avec la complicité du président du CNI, ce qui fut démenti par le ministre et l'association. Harrissou Fofana voulait, selon lui, informer l'opinion nationale parce que le « pèlerinage est un enjeu politique » tout en déplorant le silence des musulmans quant aux 500 millions de francs CFA alloués par le président Gbagbo au *hadj* 2004⁶⁵. Il faut souligner que Fofana n'en était pas à ses premières déclarations controversées⁶⁶.

63. S. S., « Organisation du Hadj 2004 : Désiré Gnonkonté met de l'ordre », *Le Jour Plus*, 6-7 août 2003.

64. M. Doumbes, « Hadj 2004 : l'association FOI dénonce la gestion du ministre Gnonkonté », *Le Patriote*, 17 décembre 2003 ; M.-A. Djidjé, « Organisation du Hadj 2004 : la Oummat islamique crie à l'injustice », *Fraternité Matin*, 18 décembre 2003.

65. S. Silué, « Hadj 2004 : Harrissou Fofana s'en prend au ministre des Cultes », *Le Jour Plus*, 26 juillet 2004 ; S. Adédé, « Bilan du Hadj 2004 : Harrissou Fofana charge Gnonkonté », *Notre Voie*, 27 juillet 2004.

66. Lors d'un rassemblement le 29 mai 2004, Harrissou Fofana avait affirmé que le RDR lui avait offert 60 millions de francs CFA pour mener une « campagne de dénigrement contre la communauté chrétienne ». Il aurait refusé cette somme, contrairement à d'autres imams du pays. Ces allégations avaient été vivement réfutées.

Suite aux dérives de 2004, le ministre Gnonkonté décida de « relibéraliser » l'organisation du pèlerinage de 2005 en réduisant la participation de l'État au profit d'une plus grande responsabilité et participation dévolue aux associations musulmanes par rapport à l'année précédente. À cela s'ajoutait la création d'un « Concert des commissaires » réunissant un porte-parole par association organisatrice, qui devait être l'interlocuteur du ministère des Cultes⁶⁷. Cependant, les 29 associations qui obtinrent des agréments peinèrent à s'accorder sur les modalités de l'organisation du *hadj* de 2005 — le choix de la compagnie aérienne et de l'hébergement à La Mecque notamment⁶⁸ — si bien que le pèlerinage de 2005 connut de nombreuses défaillances au niveau du transport, de l'hébergement et de l'encadrement des pèlerins en Arabie Saoudite. Le désengagement de l'État, conjugué à la multiplication des interlocuteurs dans le domaine du *hadj* découlant des différentes libéralisations, posa des problèmes de coordination et de gestion. Si la première édition du pèlerinage en 2006 s'était bien déroulée, le « *hadj* 2006 bis » fut un échec total. Les nouvelles réformes mises en place par l'État n'atténuèrent pas les rivalités au sein de la communauté musulmane.

L'échec du « *hadj* 2006 bis » et ses contrecoups : le retour de l'« État organisateur » sur fond de nouvelles rivalités entre figures de l'islam ivoirien (2006-2010)

La déconvenue du « *hadj* 2006 bis » eut un très large écho dans les médias ivoiriens. La communauté musulmane et les pouvoirs publics s'accusèrent mutuellement d'en être les responsables. Les jeunes musulmans, qui avaient jusque-là été largement absents des débats, prirent publiquement position pour réclamer des changements et se montrèrent très critiques envers l'État. Après une vague de réformes ayant mené à la libéralisation du *hadj*, ce fut le retour de l'« État organisateur » entre 2007 et 2010, une période au cours de laquelle les rivalités se cristalliseront autour des figures d'Aboubacar Fofana du COSIM et d'Idriss Koné Koudouss du CNI sur fond de soupçons de malversation au sein du ministère de l'Intérieur, responsable de l'organisation du pèlerinage à La Mecque.

67. S. Cissé & M. Coulibaly, « El Hadj Coulibaly (président de l'Organisation du Hadj 2005) : “Le pèlerin qui restera à Abidjan, l'aura voulu” », *Le Patriote*, 15 octobre 2004.

68. J. S. Koudou, « Hadj 2005 : l'organisation pratique piétine toujours », *Le Jour Plus*, 6 décembre 2004.

À qui la faute? L'irruption des jeunes musulmans dans les débats

En décembre 2006, à dix jours des premiers départs pour l'Arabie Saoudite, la compagnie aérienne chargée du transport de la grande majorité des pèlerins ivoiriens décida de rompre le contrat la liant aux sept principales structures d'organisation du pèlerinage puisqu'elle n'avait pas reçu l'acompte que ces associations devaient lui verser. Malgré une demande de plusieurs associations musulmanes au ministre de l'Administration du territoire pour intervenir, tous les efforts pour obtenir d'autres appareils restèrent vains. Ainsi, plus de 2 000 candidats au pèlerinage furent bloqués à Abidjan et ne purent se rendre à La Mecque⁶⁹. Pour le ministre de l'Administration du territoire, Bamba Cheick Daniel, toute la responsabilité de cet échec incombait aux associations musulmanes agréées, étant donné que l'État jouait seulement le rôle de « superviseur » dans l'organisation du *hadj*⁷⁰.

Ce fiasco mena à une vaste opération de relations publiques et d'accusations mutuelles de la part des différents acteurs impliqués ; des rumeurs imputaient même la responsabilité à Kouidouss du CNI⁷¹. Les jeunes musulmans, auparavant très peu présents dans les débats publics entourant l'organisation du pèlerinage, s'investirent activement dans les discussions. D'ailleurs, les premiers à réagir publiquement à cet échec furent les membres du Collectif des organisations de jeunesse musulmanes en Côte d'Ivoire (COJEMCI), proche d'Aboubacar Fofana et du COSIM. Lors d'une conférence de presse le 28 décembre 2006, seulement une journée après l'annonce officielle de l'annulation du « *hadj* 2006 bis », le porte-parole du COJEMCI, Nurudine Oyewolé, exigea la tenue d'une commission d'enquête indépendante afin d'identifier les responsables de cet échec et de mettre en place un collectif d'avocats pour défendre les droits des pèlerins privés du *hadj*. N. Oyewolé dénonça également « le comportement très mercantiliste et irresponsable » de plusieurs acteurs, dont l'État : « Le pèlerinage est devenu, non plus une période de recueillement spirituel, mais plutôt un moment d'affairisme sans scrupule où le pèlerin bien que vivant, devient une dépouille à dépecer. Et le ministère de l'Administration

69. s. a., « Le Hadj 2006 annulé, les explications du ministre Bamba Cheick Daniel », *Notre Voie*, 28 décembre 2006 ; A. Cissé, « Les pèlerins ivoiriens ne partiront pas », *Le Patriote*, 28 décembre 2006.

70. A. Traoré, « Les précisions du ministre Bamba Cheick Daniel », *Le Jour Plus*, 3 janvier 2007 ; « Bamba Cheick Daniel, “je n'ai pas organisé le hadj” », *Fraternité Matin*, 11 janvier 2007.

71. M.-A. Djidjé, « Tabaski, l'imam Sanou invite les fidèles à la cohésion », *Fraternité Matin*, 1^{er} janvier 2007.

qui devant une telle opportunité d'affaire, par les agissements de ses agents, s'est mis dans la posture du policier racketteur »⁷².

Le même jour, une autre organisation de jeunes musulmans, dénommée Convergence de la jeunesse islamique de Côte d'Ivoire (CJICI), près du CNI de Koudouss, s'engagea dans les débats en rendant publics les résultats préliminaires de leur « investigation » :

Nos investigations préliminaires nous permettent d'affirmer sans ambages que le premier responsable de l'échec du hadj 2006 bis est de loin l'État de Côte d'Ivoire à travers une bande de chasseurs de sous tapis dans notre administration. [...] Les associations musulmanes organisatrices du Hadj ont été contraintes par l'État à travers son ministère de l'administration du territoire à abandonner leurs partenaires traditionnels [...] À cet effet, le ministère de l'administration du territoire a organisé un simulacre d'appel d'offre pour lui-même attribuer le marché du transport des pèlerins à « CI Tours » propriété d'une certaine Mme Ollo Honorine⁷³.

De son côté, la presse pro-Gbagbo ne relaya pas ces prises de position critiques envers l'État. Le journal *Notre Voie* choisit plutôt de publier la réaction de l'imam Moustapha Sy⁷⁴ : « Ne jetons pas la pierre au président Laurent Gbagbo ni au gouvernement. [...] C'est Dieu qui n'a pas voulu »⁷⁵. Un autre article publié en janvier évoquait que si plus de 2 000 pèlerins étaient restés bloqués à Abidjan, c'était « pour cause de mauvaise organisation des associations agréées par le ministère de l'Intérieur en son temps »⁷⁶.

Dans la foulée de ces événements, le 5 mai 2007, l'imam Aboubacar Fofana, président du COSIM depuis avril de la même année, fut reçu par le président Gbagbo, à qui il demanda de s'impliquer personnellement pour éviter qu'un tel échec ne se reproduise. Des responsables du COSIM participèrent par la suite à plusieurs séances de travail avec le ministère de l'Intérieur. En juillet 2007, le directeur général des Cultes annonça que, de manière « transitoire », l'option

72. A. Cissé, « Échec du Hadj 2006, la jeunesse musulmane exige une enquête », *Le Patriote*, 29 décembre 2006.

73. D. D., « Sabotage du Hadj 2006 bis : la jeunesse musulmane livre les résultats de ses "investigations préliminaires" », *Le Jour Plus*, 3 janvier 2007.

74. Moustapha Sy fut le premier docteur ivoirien en théologie islamique. Il passa vingt et un ans en Arabie Saoudite (1966-1986) où il obtint un doctorat à l'Université islamique de Médine en juin 1986. Il revint en Côte d'Ivoire en 1988 pour s'installer dans la ville de Daloa et travailla notamment à la conversion de nouveaux fidèles. Voir L. Sidibé, « Docteur Moustapha Sy, de Médine à Daloa... Sur les pas de Mohamed... », *Fraternité Matin*, 7 août 1991.

75. E. Gooré Bi, « À propos de 2000 pèlerins restés à Abidjan, l'Imam Moustapha Sy : "Que l'Etat organise le pèlerinage" », *Notre Voie*, 4 janvier 2007.

76. Z. O. Coulibaly, « Les premiers pèlerins ivoiriens quittent la Mecque aujourd'hui », *Notre Voie*, 8 janvier 2007.

d'« État organisateur » était retenue pour l'édition 2007. Ainsi, les associations musulmanes n'eurent pas d'agrément pour organiser le *hadj* et seul le COSIM fut désigné pour travailler de concert avec le comité de pilotage⁷⁷. Le choix du COSIM comme unique représentant de la communauté musulmane auprès de l'État suscita une vive polémique auprès des responsables du CNI et annonçait l'intense rivalité qui eut lieu entre Fofana et Koudouss de 2007 à 2010.

Les tensions entre Koudouss et Fofana : d'anciens alliés
devenus rivaux dans l'organisation du *hadj* (2007-2010)

Koudouss du CNI exprima son profond mécontentement face à cette décision de l'État : « À quel titre le COSIM a-t-il été choisi ? Il ne représente pas tous les musulmans. [...] D'ailleurs, tous les imams ne sont pas membres du COSIM »⁷⁸. Il faut savoir que, lors du deuxième congrès national du COSIM en avril 2007, Aboubacar Fofana fut préféré à Anzoumana Konaté (décédé en septembre 2005) pour succéder à la tête de l'organisation. À cette « guerre de succession » s'ajoutait le fait que sous Fofana, le COSIM commença à prendre position sur le *hadj* et l'éducation islamique, des questions « administratives » de la communauté musulmane ivoirienne qui relevaient auparavant de la responsabilité du CNI. Cette rivalité entre ces deux grandes figures se transposa dans la gestion du *hadj*, qui constitua la face la plus visible de leur antagonisme et qui fut grandement médiatisée.

Dans son édition du 2 avril 2009, *Le Jour Plus* titrait en première page — de manière un peu sensationnaliste — « Koudouss et Cheick Fofana se battent : comment l'argent du Hadj divise les deux guides », en référence à la réunion bilan du *hadj* 2008, qui avait eu lieu le 30 mars 2009. Les débats furent acrimonieux entre les structures proches du CNI et celles gravitant autour du COSIM. Si l'édition de 2007, auquel 3 424 musulmans avaient participé, fut un succès, le *hadj* de 2008, lui aussi organisé en partenariat exclusif entre le COSIM et l'État, fut quant à lui très mal géré : 1 500 pèlerins restèrent bloqués à Djeddah pendant plusieurs jours à cause d'une mauvaise gestion des vols de retour. Au cours de cette rencontre, Koudouss avait répété que le COSIM n'était pas « l'émanation de tous les imams » et qu'il souhaitait la mise en place d'une nouvelle structure qui serait porte-parole de toute la communauté musulmane⁷⁹.

77. A. Cissé, « Hébergement, transport aérien, l'Etat prend l'organisation en main », *Le Patriote*, 24 juillet 2007.

78. N. Essis, « Choix du Cosim pour l'organisation du Hadj 2007 », *Nord-Sud*, 24 juillet 2007.

79. A. Traoré, « Organisation du hadj : les imams se battent », *Le Jour Plus*, 2 avril 2009.

FIG. 3. — PAGE COUVERTURE DU JOURNAL *LE JOUR PLUS*
DU 2 AVRIL 2009



Collection personnelle des auteurs.

Dans une nouvelle déclaration publique, les jeunes de la CJCI regrettaient le fait que : « Comme en 2006, des organisations et associations fantoches sans assises, ni représentativités sont mises à contribution pour défendre l'intérêt d'un clan au détriment des intérêts de la communauté. » Ils demandèrent également que « toutes les organisations spécialisées dans le pèlerinage et les fédérations représentatives de la communauté » puissent participer à l'organisation du *hadj* 2009⁸⁰. Les associations islamiques, écartées depuis l'échec du « *hadj* 2006 bis », voulaient être réintégrées dans l'organisation pour l'édition de 2009⁸¹. De son côté, le COSIM souhaitait que le *hadj* soit plutôt organisé par une nouvelle structure autonome dirigée par la communauté

80. H. Koné et D. Diabaté, « Organisation du hadj : les jeunes musulmans posent leurs conditions », *Le Jour Plus*, 6 avril 2009.

81. N. Essis, « Pèlerinage à La Mecque : les démarcheurs veulent revenir dans le hadj », *Nord-Sud*, 7 avril 2009.

musulmane — le Bureau ivoirien du Hadj et de la Oumra⁸² (BIHO) — avec un préfinancement public de l'État.

Des tensions commencèrent à émerger entre le ministre de l'Intérieur Désiré Tagro et le COSIM. Alors que la direction des Cultes reprochait au COSIM d'être un partenaire trop regardant dans la gestion du *hadj*, les responsables du COSIM, mécontents d'avoir été « exclu[s] de la prise des grandes décisions », affirmèrent que 95 % de leurs propositions, qui auraient permis, selon eux, d'empêcher les désagréments encourus par les pèlerins en 2008, furent rejetées par l'État⁸³. Les jeunes du COJEMCI prirent la défense du COSIM lors d'une conférence de presse début avril 2009. Selon eux, le ministre Tagro voulait « jeter le discrédit sur le COSIM et son président Cheick Aboubacar Fofana » et infantiliser les musulmans en les présentant comme des « incapables ». Ils accusèrent même le ministère de l'Intérieur de vouloir « continuer à bénéficier des larges profits matériels et financiers qu'engendre le *hadj* »⁸⁴.

Outre les jeunes musulmans, l'AMSCI, qui cherchait à se positionner comme un interlocuteur légitime au même titre que le CNI et le COSIM à partir du milieu des années 2000 (Madore 2016b), commença à utiliser les débats entourant le *hadj* pour affirmer son *leadership* au sein de la communauté musulmane. En avril 2009, les responsables de l'association proposèrent que l'État reste le « principal organisateur » pour les éditions 2009 et 2010 tout en impliquant l'ensemble des associations fédératives à représentation nationale. Pour eux, le *hadj* en Côte d'Ivoire ne devait pas être la chasse gardée d'une seule association, le COSIM. À moyen et long terme, l'AMSCI souhaitait néanmoins que l'État se retire en relibéralisant le pèlerinage⁸⁵. L'État demeura finalement l'organisateur principal du *hadj* en 2009, mais avec la participation cette fois-ci de toutes les associations islamiques importantes.

Bien que l'édition 2009 fut couronnée de succès, cela n'atténua pas les frictions entre le COSIM et l'État. Lors d'une conférence de presse en avril 2010, les dirigeants du COSIM demandèrent un audit sur la gestion jugée opaque des subventions publiques allouées par l'État pour le financement des pèlerinages

82. « *Oumra* » signifie « petit pèlerinage » en arabe. Contrairement au grand pèlerinage (*hadj*), la *oumra* peut se faire à n'importe quel moment de l'année bien qu'il soit recommandé de la faire pendant le mois de Ramadan.

83. S. Cissé, « Crise autour de l'organisation du *hadj* : la vérité sur la “guerre” entre Tagro Désiré et les imams », *Nord-Sud*, 7 avril 2009.

84. N. Essis, « Pèlerinage à La Mecque : les démarcheurs veulent revenir dans le *hadj* », *Nord-Sud*, 7 avril 2009.

85. s. a., « Organisation du *hadj* : voici les propositions des Sunnites », *Nord-Sud*, 23 avril 2009 ; S. Adédé, « Hadj en Côte d'Ivoire : les propositions des Sunnites pour une meilleure organisation », *Notre Voie*, 24 avril 2009.

de 2007, 2008 et 2009, estimées à 13 milliards de francs CFA⁸⁶. Répondant à une certaine pression populaire et aux accusations portées par le président de l'Assemblée nationale Mamadou Koulibaly début juin 2010, le président Gbagbo ordonna, le 20 juin, l'ouverture d'une enquête sur Désiré Tagro, un de ses fidèles et proches collaborateurs. Elle devait notamment porter sur des soupçons de fraude et de détournement d'argent par le ministre de l'Intérieur dans le cadre de ces trois éditions du *hadj*⁸⁷. Cette enquête, qui fut confiée au procureur de la République plutôt qu'à la Haute Cour de justice, la seule juridiction pourtant habilitée à juger un ministre en exercice, innocenta finalement le ministre Tagro en juillet 2010. Cette histoire illustra une fois de plus l'ampleur des enjeux économiques liés à l'organisation du *hadj* et la volonté de certains entrepreneurs musulmans et acteurs étatiques de chercher à s'enrichir avec ce rite.

En avril 2010, le COSIM annonça la mise en place officielle du BIHO⁸⁸. Cette nouvelle fut très mal accueillie par la Fédération ivoirienne pour le pèlerinage à La Mecque (FIPEM), dont le CNI avait été l'instigateur et qui regroupait vingt associations musulmanes et agences de voyages en 2010. Les membres de la FIPEM écartèrent d'ailleurs l'idée d'adhérer au BIHO⁸⁹. À cette rivalité entre le pôle du FIPEM/CNI et celui du BIHO/COSIM, s'ajouta l'AMSCI qui souhaitait adopter une position médiane. Lors d'un point de presse en mai 2010, la section jeunesse de l'AMSCI fit part de sa désapprobation concernant la conduite de certains dignitaires religieux se disputant le monopole de l'organisation du *hadj*, une accusation à peine voilée envers les responsables du CNI et du COSIM. Ces jeunes demandèrent la création d'une « supra-structure » dans laquelle toutes les associations islamiques pourraient se reconnaître⁹⁰. Puis, le 7 juin 2010, l'AMSCI publia une lettre ouverte à Laurent Gbagbo demandant notamment que l'État soit le principal organisateur du pèlerinage pour l'édition 2010 en raison

86. F. Yéo, « Hadj 2009 : le Cosim demande un audit de la subvention de l'État », *Fraternité Matin*, 19 avril 2010.

87. Désiré Tagro était aussi accusé de trafic d'influence, de favoritisme au profit des personnes de sa région au concours de l'École nationale de police, ainsi que de détournement des fonds destinés aux victimes des déchets toxiques du Probo Koala en 2006 et des 10 milliards de francs CFA versés à titre de commission par la société française SAGEM. Celle-ci était chargée de procéder à la mise à jour de la liste électorale en 2009 en vue de la prochaine élection présidentielle. L'enquête donna lieu à toutes sortes de conjectures : pour certains, il s'agissait d'une énième manœuvre pour retarder les élections présidentielles et pour d'autres, une volonté de blanchir un collaborateur de Gbagbo ou encore de l'écartier.

88. F. Yéo, « Hadj 2009 : le Cosim demande un audit de la subvention de l'État », *Fraternité Matin*, 19 avril 2010.

89. M. Cissé, « Pèlerinage à la Mecque : le bureau du Hadj et de la Oumra créé », *Fraternité Matin*, 27 avril 2010.

90. s. a., « Hadj : la J-Amsci pour la création d'une "supra-structure" », *Le Patriote*, 19 mai 2010.

du manque de consensus entre les principales associations musulmanes⁹¹. À l'instar de 2009, l'État demeura finalement l'organisateur principal du *hadj* en 2010, avec la participation des principales organisations islamiques. Ainsi, à l'arrivée d'Alassane Ouattara à la présidence en 2011, les tensions internes au sein de la communauté quant à l'organisation du *hadj* étaient toujours vives.



Entre 1993 et 2010, la Côte d'Ivoire expérimenta plusieurs systèmes d'organisation du *hadj* : « État organisateur » avant la création du CNOPM, « État facilitateur » puis « État superviseur » au terme de la libéralisation « totale » adoptée par le gouvernement Gbagbo en 2002 — répondant ainsi à la vieille revendication de la communauté musulmane d'organiser elle-même le pèlerinage à La Mecque —, avant de revenir au modèle de l'« État organisateur » après l'échec du « *hadj* 2006 bis ».

Malgré trois changements à la présidence et la mise en œuvre de maintes réformes au cours de cette période, les malversations, les querelles de *leadership* entre associations musulmanes et entre grandes figures de l'islam ivoirien ainsi que l'utilisation du *hadj* par l'État — pour susciter de la division au sein de la communauté musulmane, affaiblir des associations jugées trop critiques envers le pouvoir telles que le CNI et le COSIM ou coopter certaines élites et groupes concurrents — demeurèrent des constantes. En effet, les tensions et les rivalités dans l'organisation du cinquième pilier de l'islam dans ce pays furent, d'une certaine manière, à l'image de la situation sociopolitique ivoirienne trouble de l'époque marquée par l'« ivoirité » et la crise politico-militaire de la décennie 2000.

Si cet article a adopté une perspective par le « haut » en mettant l'accent sur les responsables d'associations musulmanes et les représentants de l'État chargés du *hadj*, de nouvelles recherches devront se pencher sur la façon dont les musulmans « ordinaires » percevaient ces luttes de pouvoir et d'influence autour de l'organisation du pèlerinage et se positionnaient face aux différentes organisations et *leaders*. Il serait également intéressant d'examiner la condition des pèlerins ivoiriens eux-mêmes, la manière dont leur *hadj* se déroulait à La Mecque et à Médine dans des conditions d'organisation souvent difficiles entre 1993 et 2010.

Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient (CIRAM), Université Laval (Canada); Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan (Côte d'Ivoire).

91. s. a., « Organisation du Hadj : voici la proposition des Sunnites de Côte d'Ivoire », *Le Jour Plus*, 9 juin 2010.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMA H., 2009, « Pèlerinage musulman et stratégies d'accumulation au Cameroun », *Afrique contemporaine*, 231 (3) : 119-138.
- CISSÉ C., 2014, « Islam, État et pouvoirs politiques en Côte d'Ivoire : l'organisation du Hadj au défi de la laïcité », in G. HOLDER & M. SOW (dir.), *L'Afrique des laïcités. État, religion et pouvoirs au sud du Sahara*, Alger, IRD-Éditions Tombouctou : 139-149.
- COOPER B. M., 1999, « The Strength in the Song : Muslim Personhood, Audible Capital, and Hausa Women's Performance of the Hajj », *Social Text*, 60 : 87-109.
- DOZON, J.-P., 2000a, « La Côte d'Ivoire au péril de l'«ivoirité» : genèse d'un coup d'État », *Afrique contemporaine*, 193 (1) : 13-23.
- 2000b, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », *Politique africaine*, 78 : 45-62.
- 2007, « Les déchirures ivoiriennes : entre excès et manque de transcendance », *Social Compass*, 54 (4) : 593-602.
- 2011, *Les clefs de la crise ivoirienne*, Paris, Karthala.
- GARY-TOUNKARA D., 2005, « La communauté musulmane et la quête de l'égalité politique dans la Côte d'Ivoire de l'ivoirité (1993-2000) », in M. GOMEZ-PEREZ (dir.), *L'islam politique au sud du Sahara : identités, discours et enjeux*, Paris, Karthala : 601-620.
- HARDY F. & SEMIN J., 2009, « Fissabilillah ! Islam au Sénégal et initiatives féminines. Une économie morale du pèlerinage à La Mecque », *Afrique contemporaine*, 231 (3) : 139-153.
- HARRISON C., 2003, *France and Islam in West Africa, 1860-1960*, New York, Cambridge University Press.
- HELLWEG J., 2011, *Hunting the Ethical State : The Benkadi Movement of Côte d'Ivoire*, Chicago, University of Chicago Press.
- KABA L., 1974, *The Wahhabiyya : Islamic Reform and Politics in French West Africa*, Evanston, Northwestern University Press.
- LEBLANC M. N., 2005, « Hadj et changements identitaires. Les jeunes musulmans d'Abidjan et de Bouaké, en Côte d'Ivoire, dans les années 1990 », in M. GOMEZ-PEREZ (dir.), *L'islam politique au sud du Sahara. Identités, discours, enjeux*, Paris, Karthala : 131-157.
- 2006, « Proclaiming Individual Piety : Pilgrims and Religious Renewal in Côte d'Ivoire », in V. AMIT & N. DYCK (eds.), *Claiming Individuality : The Cultural Politics of Distinction*, London, Pluto Press : 173-200.

- LECOCQ B., 2012, « The Hajj from West Africa from a Global Historical Perspective (19th and 20th Centuries) », *African Diaspora*, 5 (2) : 187-214.
- LECOCQ J. S., 2007, « Between Empire, Umma, and the Muslim Third World : The French Union and African Pilgrims to Mecca, 1946-1958 », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 27 (2) : 367-383.
- MADORE F., 2016a, *La construction d'une sphère publique musulmane en Afrique de l'Ouest*, Québec, Presses de l'Université Laval ; Paris, Hermann.
- 2016b, « The New Vitality of Salafism in Côte d'Ivoire : Toward a Radicalization of Islam ? », *Journal of Religion in Africa*, 46 (4) : 417-452.
- MIRAN M., 2006, *Islam, histoire et modernité en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.
- 2015, *Guerres mystiques en Côte d'Ivoire. Religion, patriotisme, violence (2002-2013)*, Paris, Karthala.
- OUBDA M., 2003, *L'islam au Burkina Faso. Problématique de l'organisation du hadj*, Ouagadougou, Centre africain de diffusion islamique et scientifique.
- REYNOLDS J., 2015, « Stealing the Road : Colonial Rule and the Hajj from Nigeria in the Early Twentieth Century », *Journal of West African History*, 1 (2) : 27-44.
- SAVADOGO M. B., 2014, « L'organisation et la gestion des pèlerinages religieux en Côte d'Ivoire : les paradoxes de la laïcité ivoirienne », in G. HOLDER & M. SOW (dir.), *L'Afrique des laïcités. État, religion et pouvoirs au sud du Sahara*, Alger, IRD-Éditions Tombouctou : 150-158.
- SOURDEL J. & SOURDEL D., 2004, « Wahhabisme », in J. SOURDEL & D. SOURDEL (dir.), *Dictionnaire historique de l'islam*, Paris, Presses universitaires de France : 847-848.
- THAYER J. S., 1992, « Pilgrimage and Its Influence on West African Islam », in A. MORINIS (ed.), *Sacred Journeys : The Anthropology of Pilgrimage*, Westport, Greenwood Press : 169-187.
- TRAORÉ Y., 2015, *L'organisation du pèlerinage à La Mecque en Côte d'Ivoire : contribution de l'État et des associations islamiques de 1973 à 2006*, Mémoire de master II, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny.
- TRIAUD J.-L., 1979, « Le mouvement réformiste en Afrique de l'Ouest dans les années 1950 », *Sociétés africaines, monde arabe et culture islamique*, 1 : 207-224.
- VAN DUC J., 1993, « Quelques aperçus relatifs aux pèlerins de la Mecque : le cas des Voltaïques-Burkinabé », *Paideuma*, 39 : 135-144.
- 1995, « L'administration coloniale française et les pèlerins de La Mecque : le cas des Voltaïques », in G. MASSA & Y. G. MADIÉGA (dir.), *La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches et regards*, Paris, Karthala : 249-259.

RÉSUMÉ

L'importance du *hadj* et les sommes d'argent considérables qui y sont consacrées sont sources de convoitises. Il n'est dès lors pas surprenant que les États ouest-africains aient souvent été au centre de cette entreprise. À cet égard, le cas du pèlerinage en Côte d'Ivoire est très intéressant. De la création du Comité national pour l'organisation du pèlerinage à La Mecque (CNOPM) en avril 1993 jusqu'à la fin de la présidence de Laurent Gbagbo en 2010, en passant par le retentissant échec du « *hadj* 2006 bis », la gestion du cinquième pilier de l'islam a été à la fois un vecteur de cohésion et de structuration de la communauté musulmane ivoirienne tout en étant la source de profondes rivalités pour des ressources religieuses, économiques et symboliques. Quant à eux, les différents régimes s'étant succédé au cours de cette période, derrière une volonté d'assistance de la communauté musulmane, utilisèrent différentes stratégies pour chercher à s'assurer de la loyauté de certaines élites musulmanes, à affaiblir la cohésion de la communauté, ou encore à réduire l'influence de certains dirigeants et organisations soupçonnés d'être proches de l'opposition au profit d'autres groupes plus près de leurs intérêts.

Mots-clés: Côte d'Ivoire, *hadj*, islam, pèlerinage.

ABSTRACT

The Organization of the Hajj in Côte d'Ivoire: Between Cohesion and Rivalries within the Muslim Community (1993-2010). — The importance of the *hajj* for Muslims, and the considerable sums of money devoted to it arouse the envy of both religious and political actors. Thus, it is not surprising that since independence, many West African states have often played a central role in the organization of the Muslim pilgrimage. In this regard, the case of Côte d'Ivoire is very interesting. From the creation of the Comité national pour l'organisation du pèlerinage à La Mecque (CNOPM) in April 1993 until the end of the presidency of Laurent Gbagbo in 2010, through the resounding failure of the "*hajj* 2006 bis," the planning of the *hajj* has been a vector of unity for Ivorian Islam. At the same time, it has fostered intense rivalries between several associations and Muslim leaders struggling for economic, religious and symbolic resources. The supposedly secular state has played a murky role in this business. The different Ivorian political regimes from 1993 to 2010 have used different strategies to ensure the loyalty of some Muslim elites and to reduce the influence of other organizations and leaders suspected of being close to the opposition.

Keywords: Côte d'Ivoire, *Hajj*, Islam, pilgrimage.